

<p style="text-align: center;">REGLEMENT DE JEU « CHANCE » L2015-04</p>
--

1 – Objet

France Loisirs, Société par Actions Simplifiée au capital de 6 186 400 Euros, identifiée sous le numéro 702 019 902 RCS Paris, dont le siège social est à Paris (75015) – 123 Boulevard de Grenelle, organise un jeu L2015-04 intitulé « CHANCE » du 11/05/2015 au 11/07/2015 sur son site internet www.franceloisirs.com.

Les adhérents ayant effectué un achat jusqu'au 23 juin seront admis à participer au tirage au sort permettant de gagner l'un des lots désignés à l'article 5 du présent règlement.

2 – Modalités de participation

La participation est ouverte à tous les adhérents ayant effectué un achat entre le 11/05/2015 et le 23/06/2015 inclus.

Ne pourront participer les membres du personnel (et leur famille) exerçant une activité au sein des sociétés distributrices ou organisatrices (groupe France Loisirs).

Il ne sera admis qu'une seule participation par famille (même nom, même adresse) et adhérent peu important le nombre d'achats effectués. Ainsi, un seul achat permet de participer au tirage au sort.

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserves du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de dotations.

Toute participation devra être loyale. Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou tenter de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Il est totalement interdit de jouer avec plusieurs adresses électroniques reliées à une même personne physique majeure ainsi que de jouer avec une adresse électronique ouverte pour le compte d'une autre personne.

De plus, en cas de tricherie avérée ou de fraude, son inscription ne serait pas prise en compte et France Loisirs se réserverait la faculté d'écarter de plein droit sa participation. Sera notamment considérée comme fraude, le fait pour une personne de s'inscrire puis de participer au jeu sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes. Chaque participant devant s'inscrire au jeu sous son propre et unique nom et en sa qualité d'adhérent au Club.

3 – Conditions de participation

Les adhérents ayant effectués un achat entre le 11/05/2015 et le 23/06/2015 inclus recevront un code de participation leur permettant de s'inscrire au tirage au sort.

Pour les achats effectués sur internet sur le site www.franceloisirs.com, le code est fourni dans l'email de confirmation de commande.

Pour les achats effectués en points de vente, le code est fourni sur le ticket de caisse.

Enfin, pour les achats effectués par téléphone au 0 892 700 605 (0.338€/min + surcoût éventuel de votre opérateur ou par correspondance), le code est fourni sur la facture avec le colis de la commande.

Pour participer au tirage au sort, les adhérents s'inscrire avec le code fourni sur le site internet www.franceloisirs.com/chance

4 – Tirage au sort

Le tirage au sort des 1 000 gagnants aura lieu le 20/07/2015 en présence de l'un des huissiers de la SCP Dominique Vermuse, huissiers de justice associés à Lens (62300) – 16, rue des 528 déportés juifs.

5 – Dotations

A l'issue du jeu, les 1 000 participants ayant été tirés au sort recevront les lots suivants (un seul lot par participant) :

- les 5 premiers gagnants recevront chacun un écran plat d'une valeur de 890 euros*
- les 10 gagnants suivants recevront chacun une tablette d'une valeur de 340 euros*
- les 25 gagnants suivants recevront chacun un coffret Escapade d'une valeur de 189 euros*
- les 60 gagnants suivants recevront un coffret huiles essentielles de la marque Sevessence d'une valeur de 39 euros*
- les 50 gagnants suivants recevront chacun un coffret DVD d'une valeur de 25 euros*
- les 100 gagnants suivants recevront un jeu de société d'une valeur de 15 euros*
- les 750 derniers gagnants recevront un bon d'achat France Loisirs d'une valeur de 10 euros* valable jusqu'au 31/12/2015.

* Prix de vente généralement constatés.

6 – Annonce et remise des gains

Les gagnants seront informés par email avant le 20/08/2015.

Les lots seront livrés sans frais à l'adresse de l'adhérent gagnant.

France Loisirs ne sera nullement responsable si les coordonnées postales ne correspondent pas à celles des gagnants ou sont erronées. Dans ce cas, il n'appartient pas à France Loisirs de faire des recherches complémentaires afin de retrouver les gagnants indisponibles, qui dès lors ne recevront pas leur lot ni aucun dédommagement ni indemnité. En aucun cas, la

responsabilité de France Loisirs ne pourra être retenue en cas de problème d'acheminement des lots gagnés ou de perte de courrier postal.

Si les lots n'ont pas pu être remis avant le 20/09/2015 aux gagnants, ils seront à la libre disposition de France Loisirs.

Aucune contrepartie monétaire ne pourra être accordée. Toutefois en cas d'indisponibilité du lot, France Loisirs se réserve le droit d'offrir aux gagnants un autre lot d'une valeur équivalente. Le lot gagné ne pourra faire l'objet d'aucun échange, ni être cédé à une tierce personne.

7 – Témoignages

Afin de servir de témoignage, les gagnants acceptent par avance la publication par France Loisirs de leurs nom, adresse (département) et photographie, ainsi que de leur témoignage écrit ou oral sur tous supports graphiques, d'enregistrement magnétique, électronique, optique ou numérique (notamment site internet) sauf opposition adressée par écrit à France Loisirs dans les 5 jours suivants la réception de son lot.

8 – Dépôt du règlement complet

Le présent règlement de jeu sera déposé auprès de la SCP Dominique Vermuse, huissiers de justice associés, 16 rue des 528 déportés juifs à Lens (62).

Il sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande en écrivant à France Loisirs Jeu L2015-04 « CHANCE », Vepex 5000 62070 ARRAS CEDEX 9 (frais de timbre remboursés sur demande au tarif lent), étant précisé que le règlement sera aussi disponible sur le site internet www.franceloisirs.com.

9 – Responsabilité

La participation à cette opération implique l'acceptation totale de ce règlement. Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.

France Loisirs ne saurait être tenue pour responsable si par suite de cas de force majeure ou d'évènement imprévu ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être annulé, reporté, modifié ou prolongé. Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par France Loisirs dont les décisions seront sans appel.

France Loisirs n'est pas responsable en cas :

- d'intervention malveillante
- de problèmes de liaison téléphonique
- de problèmes de matériel ou logiciel,
- d'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- de force majeure,
- de tout fait indépendant de la volonté de France Loisirs

10 – informatique et Libertés

Les données personnelles collectées sont nécessaires au traitement de la participation. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant en écrivant à l'adresse suivante France Loisirs L2015-04 « CHANCE » Vepex 5000 – 62070 ARRAS CEDEX 9.

11 – litige et loi applicable

Ce jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français. Tous litiges pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement seront expressément soumis à l'appréciation souveraine de France Loisirs et en dernier ressort à l'appréciation des tribunaux compétents.

EXTRAIT DE REGLEMENT L2015-04

Jeu réservé aux adhérents France Loisirs ayant fait un achat entre le 11/05/2015 et le 23/06/2015 (frais d'inscription et cotisation France Loisirs Plus exclus). Tirage au sort après inscription uniquement sur franceloisirs.com/chance jusqu'au 11 juillet. 1 000 gagnants seront tirés au sort le 20/07/15 sous le contrôle d'un huissier de la SCP Vermuse, 16, rue des 528 déportés juifs Lens (62).

Dotations : 5 écrans plat à 890€*, 10 tablettes à 340€*, 25 coffrets Escapade à 189€*, 60 coffrets Sevessence à 39€*, 50 coffrets DVD à 25€*, , 100 jeux de société à 15€*, 750 bons d'achat France Loisirs à 10€* valable jusqu'au 31/12/2015.

Règlement complet déposé auprès de la SCP Vermuse et sur franceloisirs.com. * Prix de vente généralement constatés